



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 514-954-8220/8221 Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PIO 25/11

CHRISTIAN SCHLEIFER NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE NAVIGATION AÉRIENNE DE L'OACI

MONTREAL, le 22 novembre 2011 — Le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a, à l'unanimité, nommé M. Christian Schleifer, de l'Autriche, Président de la Commission de navigation aérienne (ANC), l'organe technique de l'Organisation, pour un mandat d'un an débutant le 1^{er} janvier 2012.

M. Schleifer est membre de la Commission depuis 2009. Cette année, la Commission l'a élu Premier Vice-Président.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, M. Schleifer dirigera les destinées de la Commission en vue de la douzième Conférence mondiale de navigation aérienne, qui se tiendra en novembre 2012.

M. Schleifer est un technicien chevronné dans le domaine des essais électriques, avioniques et en vol. Durant les treize dernières années, il a œuvré au sein du service de certification et de navigabilité de l'autorité de l'aviation civile (AAC) de l'Autriche.

Avant de rejoindre les rangs de l'AAC, il travaillait dans le secteur privé comme technicien de maintenance dans un centre d'entretien d'aéronefs, à Vienne.

M. Schleifer est titulaire d'une licence de maintenance avionique et d'une licence de pilote professionnel en cours de validité, et il effectue encore des vols d'avions monomoteurs et multimoteurs.

Il succède à M. Mervyn Gerard Fernando, de Singapour, qui a été Président de la Commission durant les deux dernières années.

La Commission de navigation aérienne est composée de 19 experts internationaux indépendants, chargés d'élaborer les normes et pratiques recommandées pour la sécurité de l'aviation civile internationale.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.